



Les Conseils Citoyens

S'investir dans la vie de son quartier, monter des projets, organiser des événements, partager des moments de convivialité... Dans tous ces domaines, l'Agglomération soutient les initiatives locales avec un objectif simple : inciter les habitants à mieux vivre leur quartier.

Les Conseils citoyens, des acteurs au sein de leur quartier

Dans le cadre de la mise en place du [Contrat de ville](#), la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a prévu la création de Conseils citoyens pour chaque quartier relevant de la géographie prioritaire.

L'objectif ? Associer les citoyens aux projets qui seront mis en place dans leur quartier.

Les participants

Les Conseils citoyens sont ainsi composés pour une première moitié de représentants des habitants et pour la seconde des acteurs locaux (associations, commerçants, professions libérales, artisans, parents d'élèves...). Ils sont tous volontaires et désignés suite à un tirage au sort. Les conseils citoyens peuvent s'exprimer aux côtés des acteurs institutionnels, agir pour leur quartier, faire des propositions sur des sujets tels que la solidarité, la famille, l'habitat, l'emploi, l'éducation, la culture, le sport, le transport, la vie du quartier...

L'Agglo accompagne les communes

En tant que pilote du Contrat de ville 2015-2020, l'Agglomération a souhaité accompagner les communes dans la constitution de leur conseil citoyen tout en proposant une dynamique d'échanges et de mutualisation. Sur le territoire, cinq conseils citoyens ont été mis en place :

- 3 pour Melun, qui englobent l'Almont, Les Mézeraux et Montaigu/Le Plateau de Corbeil/Schuman/Plein Ciel,
- 1 pour Dammarie-lès-Lys, qui concerne le quartier de la Plaine du Lys, de l'Abbaye du Lys et Bernard de Poret,
- 1 pour Le Mée-sur-Seine et les quartiers les Courtilleraies, Circé et Plein Ciel.

Les membres de ces cinq conseils citoyens ont été officiellement nommés par arrêté du Préfet en date du 27 mai 2015. Les conseils citoyens bénéficient d'un support de gestion indépendant, l'association A2C (Appui aux Conseils Citoyens), qui prend en charge le fonctionnement matériel et financier des cinq instances.

Si cette démarche vous intéresse, rapprochez-vous de votre mairie ou du service Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération

ALLER PLUS LOIN SUR LE SITE

➤ [Le Fonds de participation des habitants](#)

➤ [Politique de la Ville](#)

Do

EMPLOI
DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE ET INSERTION EMPLOI

297 rue Rousseau Vaudran CS30187
77198 Dammarie-lès-Lys

 [0164792525](tel:0164792525)

 [Courriel](#)

 [Voir la
fiche](#)

Do

HALIMA MEGHIT

Chargée de mission

297, rue Rousseau Vaudran CS 30187
77198 Dammarie-Lès-Lys

 [0164792525](tel:0164792525)

 [Courriel](#)

 [Voir la
fiche](#)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MELUN VAL DE SEINE
297, rue Rousseau Vaudran CS 30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30